

Guide

Plan de prévention et de mesures d'urgence

TABLE DES MATIÈRES

1. Plan de prévention	2
1.1. Numéros de téléphone en cas d'urgence	2
1.2. Équipement de protection personnelle	3
1.3. Équipements requis pour les véhicules	3
1.4. Matières dangereuses	4
1.5. Sécurité au départ-retour de la station de recherche	6
1.6. Utilisation des laboratoires de la station de recherche	6
1.7. Système de communication à la FERLD	6
1.8. Responsabilités	6
1.8.1. Responsabilités de l'employeur	6
1.8.2. Responsabilités du secouriste	7
2. Mesures d'urgence	8
2.1. Intervention selon le type de blessure	8
2.2. Registre des incidents, accidents et premiers soins	9
2.3. Plan d'évacuation des chantiers	9
2.4. Plan d'évacuation à la station de recherche	9
3. Environnement	9
3.1. Gestion des réservoirs	9
3.2. Gestion des déversements	9

1. Plan de prévention

1.1. Numéros de téléphone en cas d'urgence

Accident

Situation d'urgence

Ambulance La Sarre	911 (819) 333-5528
Ambulance Rouyn-Noranda	(819) 764-3292
CLSC La Sarre	(819) 333-2354
CSST	1-800-668-4593
Hôpital La Sarre	(819) 333-2311



Environnement

Urgence environnement MENV	1-866-694-5454
VEOLIA service à l'environnement	(819) 762-6577

Sécurité

Sûreté du Québec	310-4141
S.O.S. Braconnage	1-800-463-2191
Recherche et sauvetage aérien	1-800-267-7270
Ministère Ressources naturelles et faune (MRNF)	(819) 763-3388

Incendie

SOPFEU (Val-d'or)	(819) 824-4100
Pompier La Sarre	(819) 333-5000
Pompier Rouyn-Noranda	(819) 797-4911

Hélicoptère




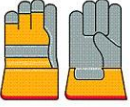


Hélicoptère Abitibi	(819) 333-4047
---------------------	----------------

FERLD	UQAT (819)762-0971	Maison
Claude-Michel Bouchard	Poste 2509	(819) 764-1477
Raynald Julien	Poste 2055	(819) 948-2044
Danielle Charron	Poste 2058	

1.2. Équipement de protection personnelle

Les équipements de protection personnelle à chaque travailleur forestier sont décrits au tableau 1 et sont obligatoires lorsque vous réalisez des travaux à la FERLD.

Tableau 1 : Équipements de sécurité en fonction du type d'opérateur

Équipements de sécurité obligatoires* approuvés par ACNOR ou BNQ	 Casque dur	 Protecteurs auriculaires	 Visière	 Gants ou mitaines	 Pantalon avec jambières	 Bottes avec bouts protecteurs
Abatteur manuel	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Opérateur abatteuse	Oui					Oui
Opérateur débardeuse	Oui					Oui
Opérateur débusqueuse	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Opérateur ébrancheuse	Oui					Oui
Opérateur chargeuse	Oui					Oui
Op. camion remorque	Oui					Oui
Opérateur niveleuse	Oui	Oui				Oui
Opérateur tracteur	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui
Opérateur camion	Oui					Oui
Mécanicien	Oui					Oui
Débroussailleur	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Reboiseur	Oui					Oui
Chercheur / Étudiant	Oui		Oui **			Non
Autres	Oui					Non

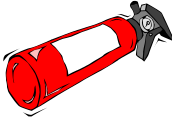


* L'équipement obligatoire peut changer selon le travail effectué par le personnel.

** Pour les étudiants et chercheurs, la visière peut être remplacée par des lunettes protectrices.

1.3. Équipements requis pour les véhicules

Tous les véhicules et équipements doivent comporter les équipements obligatoires inscrits au tableau 2.

Tableau 2. Équipements requis dans le véhicule en fonction du type de véhicule









<i>Véhicules ou équipements</i>	 Extincteur à poudre chimique ABC	 Trousse de premiers soins	 Trousse de déversement
Scie mécanique	225 ml	Oui	Non
Camionnette ou VTT	1 kg	Oui	Non
Débardeur, débusqueuse, niveleuse, camion, atelier mobile	2 kg	Oui	Oui
Abatteuse et autres véhicules	4 kg	Oui	Oui

1.4. *Matières dangereuses*

Le SIMDUT (Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail) vise à protéger la santé et la sécurité des travailleurs en favorisant l'accès à l'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Tableau 3). Ce système permet de répartir les matières en six catégories principales. Cette répartition se base sur les dangers inhérents à ces matières.

Les produits dangereux utilisés à la FERLD doivent être identifiés selon le règlement sur le S.I.M.D.U.T.

Tableau 3. Catégories des produits dangereux

	Catégories	Définition	Exemples
	A Gaz comprimés	Produit contenu sous pression	Oxygène Propane
	B Matières inflammables et combustibles B1 Gaz inflammables B2 Liquides inflammables B3 Liquides combustibles B4 Solides inflammables B5 Aérosols inflammables B6 Matières réactives inflammables	Produit qui peut s'enflammer ou brûler facilement	Propane Acétone Kérosène Magnésium Sodium
	C Matières comburantes	Produit pouvant causer ou favoriser la combustion d'une autre matière, (qu'il soit lui-même combustible ou non) ou produit qui est un peroxyde organique	Peroxyde d'hydrogène Acide nitrique
	D1 Matières toxiques ayant des effets immédiats graves	Produit pouvant causer rapidement des effets néfastes graves pour la santé, allant jusqu'à la mort	Monoxyde de carbone Phénol
	D2 Matières toxiques ayant d'autres effets	Produit dont les effets sur la santé apparaissent généralement après un certain délai à la suite d'une ou plusieurs expositions répétées	Benzène Diisocyanates Plomb
	D3 Matières infectieuses	Organismes vivants ou leurs toxines pouvant provoquer des maladies chez les humains ou les animaux	Virus du SIDA Virus de l'hépatite B Virus de la rage
	E Matières corrosives	Produit pouvant corroder les surfaces métalliques ou provoquer des brûlures de la peau	Soude caustique Acide chlorhydrique Eau de javel
	F Matières dangereusement réactives	Produit pouvant être dangereux pour la santé ou la sécurité sous certaines conditions (pression, température, choc, réaction violente avec l'eau ou l'air)	Fluor Cyanure d'hydrogène B-Chloroprène

1.5. Sécurité au départ-retour de la station de recherche

Au départ chaque personne (ou groupe) qui travaille sur le territoire de la FERLD doit :

1. Avoir une radio FM pour communiquer en cas d'urgence;
2. Avoir l'équipement minimal requise pour sa sécurité;
3. S'enregistrer sur le registre des départs et retours sur le terrain;
4. S'enregistrer sur la carte terrain dans le pavillon B;
5. [Avoir lu le guide terrain de la chaire AFD.](#)

Au retour chaque personne qui travaille sur le territoire de la FERLD doit :

1. S'enregistrer sur le registre des départs et retours sur le terrain;
2. Rapporter à la personne responsable tout incident ou accident de la journée;
3. Rapporter à la personne responsable tout bris de matériel.

Dans le cas où on ne revient pas à la station, communiquer ces renseignements de façon électronique à Raynald.Julien@uqat.ca

1.6. Utilisation des laboratoires de la station de recherche

Voir procédure (IRSTM)

1.7. Système de communication à la FERLD

1. Le FERLD comporte un système de communication avec un système de radio FM. Il est obligatoire que chaque équipe qui travaille sur le territoire la FERLD en ait une en cas d'urgence. La fréquence #1 de ces radios est celle pour les urgences et votre radio doit être programmé sur cette fréquence en permanence.
2. Pour **chaque secteur d'intervention** de la FERLD, s'assurer d'avoir à sa disposition, au moins un moyen de communication de longue portée (Radio téléphone, téléphone satellite ou téléphone cellulaire).
3. Lors du **transport de bois ou de gravier**, s'assurer d'avoir à sa disposition un système par radio FM incluant la fréquence sous-poste Ville-Marie ou la mémère de Macamic.

Le système de communication est un outil de travail qui doit être utilisé efficacement.

1.8. Responsabilités

1.8.1. Responsabilités de l'employeur

L'employeur doit s'assurer:

1. Avoir à sa disposition un moyen de communication de longue portée (Radio téléphone, téléphone satellite ou téléphone cellulaire);
2. Avoir au moins 1 secouriste par 5 travailleurs; Faire parvenir le nom des secouristes à la FERLD;
3. Avoir le nombre adéquat de trousse de premiers soins avec le contenu minimal cité dans le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins.
4. Inscrire dans un registre les accidents du travail qui surviennent dans son établissement et qui ne rendent pas le travailleur incapable d'exercer son emploi au-delà de la journée au cours de laquelle s'est manifestée sa lésion professionnelle; il présente ce registre au travailleur afin que celui-ci y appose sa signature pour confirmer qu'il a été victime de l'accident et la date de celui-ci;
5. Prendre connaissance et respecter les règlements de santé et sécurité;
 - a. Porter l'équipement de protection personnelle obligatoire;
 - b. Ne pas consommer ou avoir en sa possession des boissons alcoolisées ou des drogues sur les lieux du travail;
 - c. Avertir la FERLD suite à un incident ou un accident;

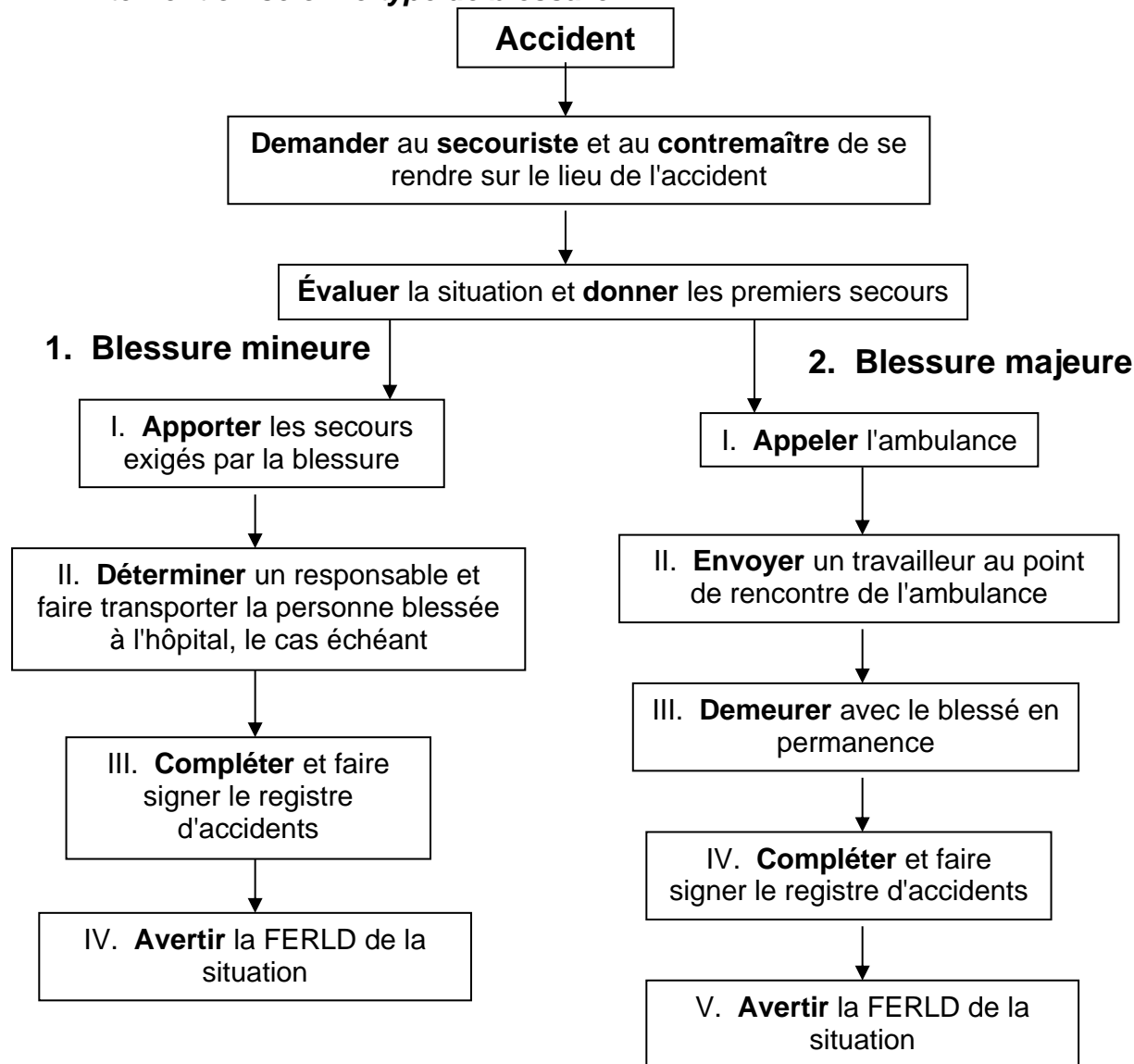
1.8.2. Responsabilités du secouriste

Le secouriste:

1. Qui dispense les premiers secours à un travailleur à l'obligation de remplir un rapport contenant ses nom et prénom ainsi que ceux du travailleur blessé, la date, l'heure et la description de la blessure ou du malaise ainsi que la nature des premiers secours dispensés. Compléter le registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours.
2. Doit s'identifier par le port d'un casque de sécurité marqué d'une croix.

2. Mesures d'urgence

2.1. *Intervention selon le type de blessure*



1. Blessure mineure: Blessure externe qui n'atteint que la couche superficielle de la peau (égratignure, écorchure, petite écharde, brûlure du 1^{er} degré, blessure aux doigts ou aux orteils, à l'avant-bras, aux chevilles ou à la partie de la jambe se trouvant sous le genou.
2. Blessure grave ou potentiellement mortelle: Tout dommage à la santé pouvant entraîner des conséquences permanentes ou qui risque de mettre la vie d'une personne en danger. Tout blessé grave doit être stabilisé et immobilisé avant l'évacuation.

2.2. *Registre des incidents, accidents et premiers soins*

Compléter le registre des incidents, accidents et premiers soins lorsqu'un accident survient.

2.3. *Plan d'évacuation des chantiers*

Si un chantier doit être évacué (feu de forêt, accident majeur, etc.), tous les travailleurs doivent se retrouver au point de rencontre le plus près indiqué à la figure 1.

2.4. *Plan d'évacuation à la station de recherche*

Voir carte sur chacun des pavillons de la station

Voir plan d'évacuation de la station pour chacun des pavillons.

3. Environnement

3.1. *Gestion des réservoirs*

Voir avec Raynald (propane et essence)

3.2. *Gestion des déversements*

Voir procédure et formulaire de déversement.